



GENÈVE | MARDI 27 OCTOBRE
SION | JEUDI 29 OCTOBRE

LPP ET INVESTISSEMENTS : COMMENT CONCILIER LES RISQUES ET LES OPPORTUNITÉS ?

Face à l'incertitude inhérente d'un Monde qui change, les caisses de pension doivent en permanence concilier risques et opportunités. Comment appréhender ces éléments de manière pertinente ?

Au cœur de ces enjeux :
des spécialistes viennent
à votre rencontre.



16h30 Accueil

16h40 Perspectives macroéconomiques : États-Unis contre le reste du Monde

Comme c'est le cas depuis de nombreuses années, les États-Unis continuent à dominer l'économie et les marchés financiers mondiaux. Mais en raison notamment d'une certaine instabilité politique, l'aura de « l'Oncle Sam » a commencé à perdre en intensité. Comment est-ce que cela impacte les diverses classes d'actif depuis le début de l'année ? Et surtout, à quoi peut-on s'attendre sur les années à venir ? Nous ferons un point sur la situation actuelle et les éventuelles implications futures de la nouvelle donne politique et géopolitique américaine, ainsi que leurs impacts potentiels sur la situation économique et financière globale.

Sabahudin Softic, directeur adjoint | LUSENTI CONINCO

17h00 Peut-on se préparer à l'imprévisible ?

Le rôle de l'ALM face aux incertitudes économiques financières

Nous vous donnerons un aperçu des principales questions à se poser concernant les risques intégrés dans une étude ALM. Nous aborderons aussi bien les risques inhérents aux différentes classes d'actifs que les risques économiques et financiers plus généraux. Chaque investisseur ayant ses propres caractéristiques, certaines problématiques lui sont spécifiques. Il existe néanmoins un socle de questions commun à la plupart des investisseurs institutionnels, que nous aborderons au cours de cette présentation.

Iir Roko, CEO | LUSENTI CONINCO

17h20 Le risque n'est pas d'être membre d'un Conseil de fondation; le risque est d'en être membre sans exercer réellement les devoirs de la fonction

La responsabilité personnelle des membres d'un Conseil de fondation est souvent présentée comme l'un des risques majeurs liés au maintien d'une caisse de pension autonome. Mais que dit réellement le droit ? La jurisprudence montre que cette responsabilité n'est ni automatique, ni liée à un mauvais résultat en tant que tel : elle suppose une violation fautive des devoirs, un dommage et un lien de causalité. À l'inverse, la passivité, l'insuffisance de compétences ou une délégation mal maîtrisée peuvent devenir sources de responsabilité. Nous confronterons les idées reçues aux décisions des tribunaux et aux procédures récentes, pour montrer comment formation, compétences, gouvernance professionnelle, délégation claire et contrôle effectif permettent d'assumer pleinement un mandat de Conseil de fondation et de préserver les atouts d'une fondation de prévoyance autonome.

Olivier Ferrari, administrateur de sociétés

18h00 Échanges autour d'un apéritif

PROGRAMME

GENÈVE
SION

MARDI 27 OCTOBRE | WARWICK Hôtel - 14, rue de Lausanne
JEUDI 29 OCTOBRE | PROVINS - 22, rue de l'Industrie

CONTACT

T 021 925 00 31

INSCRIPTION

s.ferrari@lusenticoninco.ch | www.lusenticoninco.ch

DÉLAI

15 octobre 2026